



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sang

Question écrite n° 128882

Texte de la question

Mme Conchita Lacuey attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les préoccupations de la Fédération française pour le don du sang bénévole qui s'inquiète de la proposition de loi visant à autoriser le don du sang dès l'âge de 16 ans. La Fédération estime que bien que les motifs invoqués paraissent louables, ne serait-ce que pour instaurer le don du sang comme un élément de citoyenneté et augmenter le nombre de donneurs, cette mesure ne peut toutefois pas cacher les risques encourus pour de très jeunes donneurs. Selon eux d'autres solutions existent et permettraient un approvisionnement pérenne, notamment en améliorant et en renforçant la communication sur les différents types de don permettant une meilleure sensibilisation des concitoyens, en revoyant les contre-indications au don (dont celles concernant les personnes ayant été transfusées), en améliorant le maillage du territoire en matière de collecte de sang afin que chacun puisse réaliser ce geste altruiste et solidaire. Aussi, elle lui demande quelle est sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Conchita Lacuey](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128882

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1495

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)